

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zévoug de Sarah bat Avraham, Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La Paracha Ki Tétsé énumère de nombreuses lois. En effet, soixante quatorze commandements de la Torah y sont cités. Ainsi, la Torah cite les lois concernant la guerre et les captifs, les lois d'héritage concernant les aînés, la règle à suivre pour le fils rebelle, l'obligation de rendre un objet perdu à son propriétaire, ou encore, l'obligation de protéger nos toits en y plaçant des barrières, ainsi que de nombreuses autres lois. Notre Paracha, se conclut par la mitsvah de se souvenir de ce que nous a fait Amalek, en nous attaquant à notre sortie d'Égypte.

Dans le chapitre 23 de Dévarim, la Torah dit :

כב/ כִּי-תִדְרֹךְ נֶדֶר לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ, לֹא תִאָּחֵר לְשַׁלְּמוֹ: כִּי-
דָרַשׁ יִדְרָשׁוּ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ, מִעֲמֹךָ, וְהָיָה כָּךְ, חֻטָּא
22/ *Quand tu auras fait un vœu à Hachem, ton Dieu, ne tarde point à l'accomplir; autrement, Hachem, ton Dieu, ne manquerait pas de t'en demander compte, et tu aurais à répondre d'un péché.*

כג/ וְכִי תִחַדְדַל, לְנֶדֶר--לֹא-יִהְיֶה כָּךְ, חֻטָּא
23/ *Si d'ailleurs tu t'abstiens de faire des vœux, tu ne seras pas répréhensible.*

כד/ מוֹצֵא שְׂפָתַיךָ, תִּשְׁמֹר וְעָשִׂיתָ: כַּאֲשֶׁר נִדְרַתָּ לַיהוָה
אֱלֹהֶיךָ, נִדְבָה, אֲשֶׁר דִּבַּרְתָּ, בְּפִיךָ
24/ *Mais la parole sortie de tes lèvres, tu dois l'exécuter religieusement, une fois que tu auras voué à Hachem, ton Dieu, une offrande volontaire, promise par ta propre bouche.*

Versets De la Paracha

Le sujet des vœux, les Nédarim, soulève une question fondamentale. Une personne prenant sur elle un Néder, aura l'obligation de le respecter sous peine de fauter. Qu'il s'agisse d'une chose qu'il s'interdit ou à l'inverse d'un acte qu'il s'impose, l'individu devra s'en tenir à sa parole comme l'indiquent les versets. Il faut bien caractériser la nature de l'acte en question. De même que sa transgression sera une faute, son accomplissement sera une Mitsvah à part entière. Cela fait des vœux un vecteur créateur de Mitsvot disposant d'une importance toute aussi grande que les commandements formulés de la bouche d'Hachem. Notons qu'il existe toutefois une différence entre les instances. Dans les faits, la Torah interdit l'ajout de commandements comme l'indique le verset¹ :

את כל-הדבר, אשר אנכי מצווה אתכם--אתו תשמרו,
לעשות: לא-תסר עליו, ולא תגדע ממנו

Tout ce que je vous prescris, observez-le exactement, sans y rien ajouter, sans en retrancher rien.

Le fait de voir cette même Torah mettre en avant la possibilité de faire des vœux témoigne d'une nuance entre les accomplissements. Dans les faits, les commandements d'Hachem sont immuables et s'appliquent à chacun là où le Néder est temporaire et individuel. Cette différence offre la possibilité au Néder d'ajouter des commandements à un individu ciblé sans pour autant tomber sous l'interdiction formulée par le précédent verset. Cela étant établi, il nous faut tenter de comprendre la nature de ces Mitsvot individuelles que nous sommes capables de créer par notre simple parole. Partant de cette remarque, nous nous apercevons d'une ambiguïté supplémentaire à l'égard du fonctionnement des vœux. Il s'agit d'une Mitsvah et pourtant nous pouvons l'annuler en faisant le fameux « Hatarat Nédarim ». Plus encore, cette Mitsvah est par nature individuelle puisqu'elle découle de la volonté de l'individu en question et pourtant son annulation ne peut se faire par le même procédé, c'est d'ailleurs l'inverse qui est de mise : seules des personnes extérieures pourront annuler le vœu.

Cette annulation des vœux revêt pour le reste une importance particulière puisqu'elle constitue

1 Dévarim, chapitre 13, verset 1.

l'entame de nos prières du jour de Kippour lors de la récitation du « Kol Nidré » constituant la grande annulation des vœux. La puissance des vœux est si grande que nous ne pouvons envisager de débiter nos prières de Kippour sans avoir prit soin d'annuler nos vœux. Que cache réellement cette injonction de la Torah ?

Penchons-nous sur une remarque de nos maîtres² : « היתר נדרים פורחין באויר ואין להם על מה שישמכו - l'annulation des vœux plane dans les airs et n'a pas sur quoi s'appuyer ». En première lecture les sages expliquent ici que le fondement de l'annulation des vœux n'est pas explicitement mentionné dans la Torah. Il s'agit d'une très légère allusion que la Torah propose afin d'ouvrir la porte à cette éventualité.

Cette assertion du Talmud est doublement surprenante. D'une part par sa formulation quasiment inédite. L'idée de ne pas trouver de support est fréquent dans les interrogations des sages et alors le Talmud se met à chercher l'information dans le texte pour identifier son origine. Notre cas est donc singulier car il s'agit d'affirmer l'absence de support par une formulation étrange : « l'annulation des vœux plane dans les airs ».

Le deuxième point attirant l'attention est celui de la suite du texte, lorsque la Guémara contredit frontalement les propos que nous avons cités et issus de la Michna normalement supérieure. Les sages parviennent donc à trouver plusieurs supports à l'autorisation d'annuler les vœux chose pourtant présentée par la Michna comme inexistante. À ce titre, le Midrach³ rapporte un cas concret d'annulation des vœux issu de l'analyse des versets de la Torah. Il s'agit du moment où, suite à la faute du Veau d'Or, Moshé implore la miséricorde divine afin de sauver la vie des bné-Israël et leur épargner une sanction mortelle : « (La Torah rapporte⁴ :) Moshé implora (la face de Dieu). De quoi s'agit-il ? Rabbi Bérakhia a dit au nom de Rabbi Hélbo lui même au nom de Rabbi Yitshak : il a annulé le vœu de son Créateur.

2 Traité Haguiga, page 10a.

3 Chémot Rabba, chapitre 43, paragraphe 4.

4 Chémot, chapitre 3é, verset 11.

Comment ? Au moment où les hébreux ont fait le Veau d'Or, Moshé s'est tenu et a apaisé Dieu afin qu'Il pardonne. Dieu lui disait à ce moment : Moshé, J'ai déjà juré que⁵ : " Celui qui sacrifie aux dieux, sauf à Hachem exclusivement, sera voué à la mort " et un serment qui sort de ma bouche, Je ne reviens pas dessus. Moshé lui a dit : Maître du monde, ne m'as Tu pas transmis l'annulation des vœux en disant⁶ : " Si un homme fait un vœu au Seigneur, ou s'impose, par un serment, quelque interdiction à lui-même, il ne peut violer sa parole " (le texte singularise son propos en le limitant à la personne ayant fait le vœu et de là, Moshé fait la déduction suivante :) Hachem a interdit à l'auteur du vœu de le contredire mais (pas à une tiers personne, c'est pourquoi) le sage peut annuler son vœu lorsque la personne le lui demande. Or, (il existe un principe :) l'ancien enseignant la loi, s'il souhaite la voir appliquée par les autres, doit l'appliquer en premier. Toi, m'ayant ordonné l'annulation des vœux, n'est-il pas évident que Tu doives l'annuler comme Tu m'as demandé d'annuler le vœu des autres ? Il s'est immédiatement recouvert de son Talith et assis comme un ancien, et le Maître du monde s'est tenu devant lui comme une personne venue (auprès d'un sage) pour annuler son vœu. ».

Non seulement nous disposons d'un exemple d'annulation mais plus encore, il s'agit de celle du Maître du monde. Il nous faut donc comprendre le sens profond qui se cache derrière cette Mistvah.

Le **Sfat Emet**⁷ analyse le verset suivant⁸ :

אָנֹכִי, יְהוָה אֱלֹהֶיךָ-- הַמַּעֲלֶה, מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם; הֶרָחֹב-פִּיךָ, וְאַמְלֵאָהּ

Je suis, Hachem, ton Dieu qui t'ai tiré du pays d'Égypte. Ouvre largement ta bouche et je la remplirai."

Le maître explique que lors de notre sortie d'Égypte nous conduisant au don de la Torah, le Maître du monde nous a légué le pouvoir de la parole. Il ne s'agit pas de la capacité à émettre des sons de notre bouche, mais de celle d'ouvrir notre

bouche pour que s'y glisse la parole divine, celle-là même à la base de la création du monde. C'est pourquoi il est primordiale de conserver la sainteté de notre langage et de l'en préserver du Lachone Hara ou encore d'un discours impropre car ces mêmes paroles sont créatrices à l'image de la parole divine. En ce sens, chaque mot que nous formulons laisse une empreinte, une aura dans le monde car elle se présente comme une extension de celle d'Hachem ayant déclaré « remplir » notre bouche lorsque nous l'ouvrons.

Concernant le phénomène extraordinaire que les hébreux contemplant au Mont-Sinaï, la Torah dit⁹ :

וְכָל-הָעָם רְאִים אֶת-הַקּוֹלֹת וְאֶת-הַלַּפִּידִם, וְאֶת-הַהָר, עֹשֵׂן; וַיִּרְא הָעָם וַיָּנֻעוּ, וַיִּעַמְדוּ מֵרָחֹק

Or, tout le peuple a vu les voix de ces feux, de ce bruit de cor, de cette montagne fumante et le peuple à cette vue, trembla et se tint à distance.

La manifestation d'Hachem bouleverse tellement les standards que le son, censé être perçu par l'oreille, devient perceptible par l'oeil. Le peuple est parvenu à voir un son, une parole, la voix d'Hachem. Qu'est-ce que cela signifie ?

Le **Malbim**¹⁰ apporte un commentaire édifiant sur le sujet. Comme nous le savons, le son se propage par le biais d'une onde au travers de l'air. Le **Malbim** explique que chaque lettre et donc le son qui est produit lorsqu'elle est prononcée, se grave dans l'air et se diffuse sans pouvoir être observée par l'oeil. La nature de l'air étant volatile, il est parfaitement impossible que ces gravures engendrent une manifestation palpable par l'homme. Toutefois, lors du don de la Torah, Hachem a changé l'ordre des choses au point d'épaissir l'air, de le compresser et de le rendre concret pour lui accorder une forme solide, aussi solide que de la pierre. C'est ainsi que les tables de la lois sont apparues. Ces dernières ne sont donc pas constitués de matériaux classiques, mais de l'air qui nous entoure et qui est le vecteur de propagation du son. Cette cristallisation de l'air ne se fait pas de la plus anodine des façons, elle se manifeste autour des paroles enflammées qu'Hachem prononce. Ainsi les lettres de feu qui sortent

5 Chémot, chapitre 22, verset 20.
6 Bamidbar, chapitre 30, verset 3.
7 Sur notre Paracha, année 641.
8 Téhilim, chapitre 81, verset 11.

9 Chémot, chapitre 20, verset 14.
10 Chémot, chapitre 31, verset 8.

de la montagne où Hachem siège, se retrouvent entourées et capturées par l'air, afin de se maintenir dans la structure aérienne que constituent les tables de la loi. Ce procédé, a permis de rendre visible les lettres qui sont habituellement invisibles. Le son que la nature si légère de l'air rend éphémère et invisible, devient subitement concret, continu et observable visuellement. Ceci explique les commentaires de nos sages sur le sujet. En premier lieu, le son ne s'atténue pas avec la distance, car il s'avère maintenant bloqué, l'empêchant de s'évaporer sur la continuité. Plus encore, quelque soit la position à laquelle se tient la personne qui observe les tables, les lettres qu'il pourra y lire seront toujours à l'endroit, même s'il se tient derrière. Ceci ne surprend plus lorsque nous prenons conscience que ce que les hébreux lisent n'est pas une écriture mais un son. Par définition, le son s'entend de façon identique quelque soit notre position relative.

Partant de cela, nous comprenons que les lettres des tables de la loi volaient dans l'air.

Nos sages enseignent¹¹ : « *Hanania ben A'hi et Rabbi Yéhochou'a disent : entre chaque parole se trouvaient les détails et les lettres de la Torah* ». Chaque énoncé divin était donc accompagné de toutes ses ramifications et ces informations se trouvaient inscrites sur les tables entre chaque phrase. Partant du principe que les tables étaient composées d'air, nous comprenons que la parole divine se trouvaient entourée par l'air et que sur l'air lui-même se trouvaient les informations complémentaires à cette parole, ce que nous appelons communément la Torah orale, qui flottait dans l'air entourant la Torah écrite.

Abordons maintenant une notion passionnante, celle de la parole divine. Comme nous le savons, le récit de la création du monde met en avant la voix de Dieu retentissant dans la sphère physique pour y faire germer l'existence. Les maîtres de la mystique distinguent l'action direct du Maître du monde et l'empreinte qu'elle laisse derrière elle. À l'image d'une personne parfumée au départ de laquelle une odeur persiste, un reste de son passage est maintenu dans l'environnement. La parole d'Hachem formulée directement est donc le vecteur créateur mais comme tout aspect du divin,

elle s'inscrit dans l'infini, l'intemporel. Elle ne disparaît donc pas aussitôt prononcée et laisse derrière une aura. Cette aura résiduel est, comme sa source, capable de créer. Il ne fait rien apparaître de façon tangible mais dépose un potentiel, une source puissante d'existence. Lorsqu'Hakadoch Baroukh Hou se manifeste sur le mont Sinaï, sa simple présence provoque la réaction de la nature comme en attestent les versets et les Midrachim décrivant le bouleversement physique ayant lieu à cet instant. Le monde ne peut rester indemne après le dévoilement d'une telle charge de sainteté, naturellement un changement se profile. Ceci est d'ailleurs avéré par la transformation vécue par le peuple juif spectateur de la scène. C'est à ce titre que nous disons dans la prière :

ברוך אלהינו שבראנו לכבודו. והבדילנו מן התועים. ונתן לנו תורת אמת. וחי עולם בטע בתוכנו

Bénis sois notre Dieu, qui nous a créés pour sa gloire et nous a distingués de ceux qui se trompent. Il nous a donné sa Torah de vérité, et la vie éternelle Il a implanté en nous.

Le don de la Torah a donc changé la nature des hébreux pour les distinguer des autres humains et y inséminer une vie différente, y planter la Torah. Des siècles plus tard, l'écho de la parole d'Hachem résonne toujours en nous pour nous ramener tôt ou tard à la lumière. Cette empreinte traversant les générations est à la base de l'existence du peuple juif.

Ayant cela à l'esprit, nous pouvons l'élargir à l'ensemble des composants du don de la Torah. Puisque les tables condensent la parole de Dieu, que l'air qui les compose soutient sa pensée qu'est la Torah orale, il s'avère qu'une émanation traverse le bloc solide de l'air pour atteindre l'air traditionnel. L'aura conséquent à la prise de parole de Dieu laisse une trace dans la sphère terrestre et conditionne un environnement spirituelle et créateur. Si la parole divine est à la base des 613 Mitsvot, cet éclat résiduel sera le géniteur d'autre chose, de Mitsvot plus informelles, il s'agira des vœux. Comme le disait le **Sfat Émet**, la parole de l'homme est doté du pouvoir que Dieu y a placé et se veut elle aussi en mesure de provoquer une réaction. Ce pouvoir tire sa source de la

¹¹ Chékalim, page 16a.

conséquence du don de la Torah où la parole d'Hachem laisse derrière une empreinte. Cette source n'a pas de structure, elle n'est pas encadrée par le verbe, c'est pourquoi elle doit connaître une formalisation capable de la configurer, de lui fournir une forme. Il s'agit de là du secret de la parole humaine dans laquelle Hachem dépose un pouvoir créateur, celui d'agencer et d'ordonner l'émanation du son divin. Les bné-Israël disposent du pouvoir de prendre la parole divine pour la verbaliser et lui offrir les lettres manquantes à sa structure. Lorsqu'un individu formule un vœu, il devient l'architecte de ce potentiel pour le conduire à son expression. Une fois encadré par des mots, le potentiel passif devient actif et peut se concrétiser.

Cette idée est si marquée que le **Ben Ich 'Haï**¹² parle de l'apparition d'un ange lors de la vocalisation de notre Néder. Nous comprenons alors mieux le sens des mots du Talmud concernant l'annulation des vœux définie comme « flottant dans les airs ». Il s'agit précisément de ce que nous évoquons, des effets de la parole divine se propageant dans l'air afin de fournir un potentiel passif que notre bouche peut activer par la création d'un ange. Une nouvelle Mitsvah apparaît alors, conséquente aux 613 énoncées par Dieu. Le maître précise un détail concernant la nature de ce potentiel : il n'a pas encore de matérialisation physique. Il est simplement passé de latent à actif au moment de la verbalisation du vœu, mais sa conception n'est pas encore complète, car il faut encore réaliser l'engagement en question. C'est en ce sens que les sages insistent pour que le vœu prononcé soit appliqué au plus vite car jusqu'alors, l'ange créé via l'aura de la parole divine adjointe à la parole de l'homme demeure instable, attendant de pouvoir émerger et de compléter son existence. Le **'Hida**¹³ écrit que cette attente est source de souffrance pour l'ange en question qui réclame l'achèvement de l'engagement pris et formule des accusations sur son propriétaire.

C'est pourquoi la conclusion du potentiel activé est vitale afin de lui garantir sa sainteté. Tant que la parole annoncée n'est pas accomplie, elle demeure une création inachevée à l'image des propos du

Yalkout Chimoni¹⁴ concernant le crépuscule du Vendredi de la création où Hachem était occupé à créer les « שדִּים - *chédim* ». Il s'agit littéralement des « démons » ou de façon plus générale, de l'expression des forces du mal. Alors qu'il avait créé leur âme, Il a sanctifié le Chabbat empêchant de fait, la poursuite du travail entrepris et les laissant sans corps. De cette façon, le Créateur met en place les forces accusatrices à même de créer l'équilibre entre le bien et le mal à la base du libre-arbitre. Cet enseignement transcrit en réalité la définit des forces du mal, il s'agit de « créatures inachevées ». Le manque, la lacune est à la base du mal et nous force à définir la création d'un ange via un Néder comme une créature maléfique tant qu'elle reste incomplète. D'où les accusations que cela peut provoquer. Nous avons toutefois défini à plusieurs reprises l'objectif fixé par Hachem à l'homme de transformer le mal en bien. En d'autres termes, la création du mal définit un monde auquel les bné-Israël doivent apporter la touche finale afin de terminer l'édifice. Il s'agit ici d'apporter l'élément de sainteté absent des sources négatives et à même de les acheminer vers l'achèvement de leur conception et en faire des forces du bien.

C'est finalement exactement le procédé dont nous parlons pour le vœu qui, en attente d'être accomplie, se voit limiter à une expression négative incapable d'atteindre son objectif. Ce n'est qu'au moment de la réalisation du Néder que la nature de l'ange se profile définitivement vers le bien pour lui accorder le titre réel de Mitsvah.

Nous pouvons maintenant aborder le problème de l'annulation des vœux. Comment concevoir que l'ange créé puisse disparaître, que l'aura divine puisse être supprimée à la simple décision d'un érudit ? Plus encore, pourquoi disposerait-il de la capacité d'agir sur la création d'un autre ?

Nos maîtres rapportent¹⁵ : « cinquante portes de sagesse ont été créées dans le monde et toutes ont été confiées à Moshé sauf une comme il est dit¹⁶ : " tu l'as fait presque l'égal d'Élokim (Dieu)" » Le **Arizal**¹⁷ précise qu'en

12 Adéret Éliyahou sur Parachat Matot.

13 Homat Anokh sur notre Paracha, note 10.

14 Remez 12.

15 Traité Roch Hachana, page 21b.

16 Téhilim, chapitre 8, verset 6.

17 Likouté Torah, Parachat Vaét'hanan, sur les mots

réalité, au moment du don de la Torah, Moshé a obtenu les cinquante portes de la sagesse, seulement après la faute du veau d'or faite par le peuple, il a perdu le dernier niveau qu'il n'a récupéré qu'à sa mort. La Torah insinue d'ailleurs cela dans le verset suivant¹⁸ :

וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה: לֵךְ-רָד--כִּי שָׁחַת עַמֶּךָ, אֲשֶׁר הֶעֱלִיתָ
מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם

Va, descends! car ton peuple s'est perverti, celui que tu as tiré du pays d'Égypte!

Rachi explique ce passage. Hachem abaisse Moshé car la grandeur ne lui a été accordée qu'en faveur du peuple. C'est donc à cet instant qu'il retourne au 49ème niveau de sagesse. Le mot en gras a justement la valeur numérique de la lettre « נ - *noune* » à savoir 50 et apporte une lecture plus concrète de notre propos lorsque le Maître du monde lui dit « *descends de 50* » en rapport avec la perte en question. Par ailleurs le mot « רָד - *descends* » indique le lieu où se tenait Moshé car il peut être recomposé et former le mot « דָר - *réside* ». Moshé est donc descendu de la résidence où il se tenait au sommet des 50 portes de la « *בינה - sagesse* ». Partant de cela, nous mettons en avant une notion intéressante : Moshé résidait « דָר - *dar* » au niveau « נ - *noune* », la 50ème porte du savoir. L'ensemble de ces éléments forment le mot « נָדָר - *Néder- un voeu* ». C'est sans doute dans cette suite d'idées que le **Mégalé 'Amoukot**¹⁹ rapporte qu'il s'agit du secret dévoilé à Moshé car il se décompose comme nous venons de le voir « נ - *noune* » en rapport avec l'atteinte de la 50ème porte et « דָר - *réside* » pour témoigner du niveau détenu par Moshé.

Il est intéressant de relever qu'en terme Kabbalistique, la « *בינה - Binah - sagesse* » est comparée à la mère de part sa capacité à engendrer. Il n'est alors pas anodin de souligner que le mot « *בינה - Binah - sagesse* » partage une racine commune avec le mot « *בונה - boné - construit* ». Le sommet de la « *בינה - Binah - sagesse* » est donc caractérisé comme la source de la conception. Nous pouvons donc schématiser ce qui se produit au moment où nous formulons un « *נָדָר - Néder- un voeu* ». Nous saisissons la parole divine résiduelle de l'apparition au mont Sinaï et

"vayit'aber Hachem".

18 Chémot, chapitre 32, verset 7.

19 Ofen 3.

nous nous connectons à l'apogée de la « *בינה - Binah - sagesse* » pour « *בונה - boné - construire* » et faire apparaître un « *נָדָר - Néder - un voeu* » et donner naissance à une nouvelle Mitsvah. Cette essence descend dans notre dimension pour que nous puissions l'accomplir et demeure en attente jusqu'à accomplissement. Cette descente se fait par l'application de lettres en mesure de fournir une structure à la lueur divine dont le monde s'est imprégné au moment du don de la Torah.

Le **Hessed léAvraham**²⁰ explique alors que l'érudit est en mesure d'annuler le vœu en saisissant l'essence de la création en question, en pénétrant le cœur des lettres formulées par la personne afin de les remodeler et les combiner autrement. Pour y parvenir, nous comprenons que le maître remonte le « *נָדָר - Néder- un voeu* » à la source d'où il descend, dans la 50ème porte de la « *בינה - Binah - sagesse* » afin de permettre de le réinvestir dans une nouvelle structure, une nouvelle combinaison de lettres. Ce qui était jadis instauré par le « *נָדָר - Néder- un voeu* » est libéré de son enveloppe afin de le réinvestir dans une nouvelle base, un nouveau corps formaté différemment.

Une notion extraordinaire apparaît alors. Au vu du Midrach où Moshé annulait le vœu de Dieu, nous comprenons que l'ensemble des Mitsvot sont les vœux formulés par le Maître du monde. C'est pour cela qu'Il évoque le verset « *Celui qui sacrifie aux dieux, sauf à Hachem exclusivement, sera voué à la mort* » comme le « *נָדָר - Néder- un voeu* » justifiant la destruction du peuple juif. De même que les vœux du Créateur sont à la base de la constitution des Mitsvot, ses enfants disposent du pouvoir de créer des Mitsvot par les vœux qu'ils formulent. Arrivé au sommet de la « *בינה - Binah - sagesse* », Moshé va se servir des lettres pour amorcer une réécriture, une reformulation des forces de la rigueur et de la sanction afin d'amorcer une format atténué et emprunt de miséricorde.

Nous comprenons également le besoin primordiale d'annuler les vœux à la veille de Roch Hachana et plus encore d'entamer le soir de Kippour par « *Kol Nidré* ». Sans cette manœuvre nous maintenons sur nous les forces accusatrices, des forces du mal car incomplètes. Au lieu d'éveiller la bonté céleste

20 Sur Parachat Bé'houkotai.

et de plaider notre cause, nous resterions entourés par les énergies défavorables 'has véchalom.

Il convient de souligner un point fondamental. Les vœux annulés sont une opportunité manquée d'accomplir une Mitsvah. L'idéal reste donc évidemment de valider la création de l'ange en allant jusqu'au bout de la manœuvre et en actant la Mitsvah de façon concrète. Dans ces conditions il ne s'agit plus de supprimer une accusation mais bien d'activer un mérite, une force supplémentaire de bénédiction. C'est dans cette optique que nous devons aborder cette fin d'année, celle d'accroître nos mérites et pas seulement de supprimer nos

fautes. Il est au combien louable de chercher à s'affranchir de tous nos engagements sans vouloir nous défilier afin de témoigner au Maître du monde notre volonté d'accroître notre proximité avec Lui.

Yéhi ratsone que ce mois d'Éloul nous ouvre les portes de la résidence d'Hachem et que nous aussi puissions faire le vœu d'atteindre la sagesse absolue, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.